

ARRETE N° 29/24 /MINESEC DU 25 JAN 2024
 portant nomination d'un responsable dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.-

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE MEFOU ET AKONO

LYCEE DE NGOUMOU

Proviseur : Monsieur **OWONA Engelbert**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **552 722-X**, précédemment Censeur au Lycée de Meyila, en remplacement de Monsieur LADOH Gilbert, relevé de ses fonctions.

ARTICLE 2.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes en vigueur, l'intéressé est soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

ARTICLE 3.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 25 JAN 2024

**Le Ministre des Enseignements
Secondaires,**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
000134	24.JAN.2024
PRIME MINISTER'S OFFICE	


NALOVA LYONGA